



**Bureau
d'économie
théorique
et appliquée
(BETA)**
UMR 7522

Documents de travail

« A.K. Sen et J.E. Roemer : une même approche de la responsabilité ? »

Auteur

Herrade IGERSCHEIM

Document de travail n° 2006–08

Mars 2006

Faculté des sciences économiques et de gestion

Pôle européen de gestion et
d'économie (PEGE)
61 avenue de la Forêt Noire
F-67085 Strasbourg Cedex

Secrétariat du BETA

Christine Demange
Tél. : (33) 03 90 24 20 69
Fax : (33) 03 90 24 20 70
demange@cournot.u-strasbg.fr
<http://cournot.u-strasbg.fr/beta>



A.K. Sen et J.E. Roemer : une même approche de la responsabilité ?

Herrade IGERSCHEIM*

Introduction

On ne peut manquer de remarquer l'apparition du concept de responsabilité individuelle en économie normative depuis près d'une trentaine d'années principalement due à l'ouvrage fondateur de Rawls (1971). La notion de responsabilité a depuis été examinée plus avant et développée par ses successeurs (Sen, Arneson, Cohen, Roemer...). L'objectif de cette littérature est d'offrir une réponse crédible à une question fondamentale : quel est l'*equalisandum*, c'est-à-dire qu'est-ce qu'une société juste devrait égaliser entre ses membres. La théorie des capacités de Sen (1985, 1992...) est une réponse possible à cette délicate interrogation. Mais, comme cet article tendra à le montrer, la notion de responsabilité individuelle avancée par la théorie des capacités n'est pas suffisamment aboutie. Il est alors essentiel d'aller au-delà du traitement de Sen et d'élaborer de nouvelles manières de concevoir la responsabilité dans les théories de la justice.

Or, nous estimons que c'est en se confrontant à la théorie des capacités que Roemer (1993, 1996, 1998, 2002) définit et situe sa propre théorie, l'*Equality of Opportunity principle*, et, au-delà, la conception de la responsabilité individuelle qu'il défend. Nous souhaitons donc établir en quoi ladite approche EOp de Roemer va au-delà de la capacité et quels sont les éléments supplémentaires spécifiques à la responsabilité individuelle qu'il y intègre.

Pourtant, cette distinction entre l'EOp et la capacité n'est pas celle de la littérature classique concernant les théories post-welfaristes de la justice. En effet, cette littérature regroupe systématiquement les théories de Sen et de Roemer en fonction des deux catégories principales qui permettent de

*CODE, Edifici B, Universitat Autònoma de Barcelona, 08193 Bellaterra, Cerdanyola del Vallès, Barcelona, Spain et BETA, Université Louis Pasteur, 61 Avenue de la Forêt Noire, 67085 Strasbourg Cedex, France (e-mail : igersheim@cournot.u-strasbg.fr).
Je remercie vivement Claude d'Aspremont, Ragip Ege et Claude Schwob pour leurs conseils et commentaires.

différencier les théories de la justice : le *justice cut* et la méthode de compensation préconisée. En revanche, la vision qu'a Roemer de la capabilité de Sen va à l'encontre de cette lecture classique : pour lui, le traitement de la responsabilité opéré par la capabilité est essentiellement rawlsien et inadéquat. Roemer conteste aussi que la théorie des capabilités soit une théorie de l'égalité des opportunités et la considère comme une théorie d'égalité des accomplissements (Roemer, 1985) ou comme une théorie d'égalité des ressources (Roemer, 1996). Cette position pour le moins atypique ne manque pas de surprendre. Elle ne peut pas être ignorée ; on risquerait de se méprendre sur les divergences conceptuelles profondes qui existent entre ces deux auteurs.

Pour être en mesure d'appréhender nettement l'opinion de Roemer, un bref retour sur la littérature s'avère indispensable. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la première section de cette contribution. A l'issue de cette nécessaire mise en perspective, la position de Roemer sur la capabilité, qui, on le constatera, évolue parallèlement au développement de sa propre approche pourra être correctement comprise. Nous supputons en effet que cette position, loin de constituer une simple querelle théorique de second ordre, met en lumière les véritables enjeux de la différence entre la capabilité et l'EOP. Cette interprétation exige bien entendu une analyse comparative approfondie de ces deux théories. Ce sera là l'objet de la seconde section de notre contribution. Après examen, nous concluons que les divergences apparentes des deux approches révèlent des similitudes conceptuelles, alors que la proximité apparente relevée par la lecture classique laisse en réalité entrevoir des dissemblances majeures. En particulier, nous soutiendrons que les théories de Sen et Roemer s'opposent en termes des recommandations sociales qu'elles impliquent.

1 Le traitement de la responsabilité individuelle en économie normative

Cette première section fait le point sur le traitement de la responsabilité en économie normative et explicite les différents éléments qui y concourent. Nous rappellerons dans un premier temps les origines de l'introduction du concept de responsabilité en économie normative : l'ouvrage séminal de Rawls (1971). Dans un second temps, les différents courants traitant de la responsabilité seront envisagés.

1.1 La responsabilité dans la théorie rawlsienne

La théorie rawlsienne, qui donne le signal de départ de toutes les théories post-welfaristes de la justice en s'opposant vigoureusement à l'utilitarisme et au welfarisme, insère la problématique de la responsabilité individuelle en économie normative. Pour comprendre la démarche des successeurs de Rawls, il est indispensable de faire brièvement le point sur le concept de responsabilité défendu dans la théorie de la justice comme équité.

D'un côté, la théorie rawlsienne préconise d'allouer les biens premiers en fonction des deux principes de justice : à ce stade, les individus ne sont pas tenus pour responsables de la position qu'ils occupent dans la société. En particulier, même si la place d'un individu est due à l'effort important dont il fait preuve, aucune gratification particulière ne lui est accordée, car, dit Rawls, les individus susceptibles de fournir un effort sont ceux qui sont les plus naturellement talentueux. Dès lors, l'effort n'est pas louable en soi puisqu'il découle de l'influence de facteurs extérieurs qui sont distribués de façon arbitraire à l'homme : "les mieux doués ont plus de chances, toutes choses égales par ailleurs, de faire un effort consciencieux et il semble qu'il n'y ait pas moyen de ne pas tenir compte de leur avantage sur les autres" (Rawls, 1971, p. 349-350).

De l'autre côté, à l'issue de la distribution des biens premiers, les individus sont entièrement responsables de leurs préférences et de la poursuite de leurs fins. En particulier, ils sont censés adapter leurs ambitions, les modifier, afin que celles-ci soient cohérentes avec les ressources qu'ils reçoivent : "les citoyens se considèrent comme libres parce qu'ils sont capables de prendre la responsabilité de leurs fins (...). Etant donné des institutions justes à l'arrière-plan et pour chacun un index équitable de biens premiers (tels que l'exigent les principes de justice), on considère que les citoyens sont capables d'ajuster leurs objectifs et leurs aspirations en fonction de ce qu'ils peuvent raisonnablement espérer obtenir" (Rawls, 1985, p. 231).

Cette prise en compte de la responsabilité individuelle a été critiquée maintes fois et de diverses manières. D'une part, Rawls est accusé de ne pas prendre en considération les talents et handicaps des individus pour établir une distribution équitable des biens premiers selon les deux principes de justice. Ceci constitue d'ailleurs le principal reproche que Sen (1980) adresse à la théorie rawlsienne : le fait de "remettre à plus tard" une prise en compte véritable de la diversité humaine. C'est en partie en réaction à cette lacune de la théorie de Rawls que Sen développe la théorie des capacités. D'autre part, Cohen (1989) critique le peu de cas que fait Rawls de la responsabilité individuelle : le fait que l'effort ne soit pas entièrement déterminé par la volonté propre d'un individu, mais seulement de façon partielle, ne justifie

aucunement la solution drastique qu'adopte Rawls : "the practical difficulty of telling how much of it [effort] merits reward hardly justifies rewarding it at a rate of 0 percent, as opposed to at a rate somewhere between 0 percent and 100 percent, for example, through a taxation scheme" (Cohen, 1989, p. 915). Dès lors, la position de Rawls aboutit à un paradoxe et oscille "entre la thèse de l'explication causale pure et celle de l'autonomie parfaite : si le principe de différence fait l'hypothèse que les individus ne sont *jamais* responsables de leurs actes, la justification de l'usage des biens [premiers] (...) repose sur l'idée que les personnes sont *toujours* responsables de leurs préférences" (Guillarme, 1999, p. 132).

En définitive et malgré les écueils relevés plus haut, on constate que l'intégration de la responsabilité individuelle dans la théorie de la justice comme équité est corrélée à la manière dont Rawls envisage la part de l'accomplissement d'un individu qui est due à des éléments déterministes et donc la part de l'accomplissement qui peut être imputée à sa responsabilité propre. Or, la compréhension parfois divergente qu'ont les auteurs du couple déterminisme / responsabilité a des conséquences considérables sur les théories qu'ils élaborent. Dès lors, ce qui différenciera les théories ne pourra être traduit en termes binaires – préconiser des compensations ou non. Leur critère sera l'ampleur des compensations envisagées. Sur cette question, les successeurs de Rawls situeront leur théorie par rapport à la théorie de la justice comme équité.

Ainsi, la théorie rawlsienne est source d'inspiration pour bon nombre de théoriciens et insuffle une vie nouvelle aux recherches en économie normative. L'héritage rawlsien comporte deux éléments principaux et désormais fondamentaux pour l'économie normative : il s'agit de "la légitimité profonde de la recherche d'égalité ; et d'un certain libéralisme au sens américain du terme" (Fleurbaey, 2002). En effet, Rawls fixe certaines limites à l'égalité, et ce, pour deux raisons. D'une part, il ne s'agit pas d'établir un égalitarisme radical qui consiste à niveler les individus par le bas et entraîne une perte d'efficacité pour la société, mais un égalitarisme où la priorité est accordée aux plus démunis, ce que signifie le principe de différence. D'autre part, il n'est pas question d'égaliser tous les accomplissements individuels car chaque individu est autonome et a sa propre conception du bien. Il est libre de ses choix et de ses préférences et doit les assumer. Entre égalité et libéralisme, Rawls introduit donc l'idée d'un égalitarisme sélectif. Il est à l'origine de toutes les théories de Sen (1985, 1992), Arneson (1989, 1990), Cohen (1989, 1990) et Roemer (1993, 1996, 1998, 2002), théories en faveur de l'égalité des chances de bien-être. Néanmoins, tandis que Sen insiste plus sur la liberté de choix, Cohen et Roemer, inspirés également par Dworkin (1981a, 1981b), se concentrent davantage sur la responsabilité.

1.2 La catégorisation des théories post-welfaristes de la justice

Les théories post-welfaristes de la justice divergent notamment sur deux points : il s'agit d'une part de déterminer la place du *justice cut*, c'est-à-dire de distinguer les éléments dont l'individu est responsable de ceux dont il n'est pas responsable, et, d'autre part, de retenir l'une ou l'autre méthode de compensation – égalité des ressources, égalité des opportunités... Les théories de Sen et de Roemer, systématiquement situées dans les mêmes catégories par la littérature classique, ne sont pourtant pas considérées comme telles par Roemer.

1.2.1 La lecture classique des différents courants

Dans les théories contemporaines de la justice, l'idée dominante sur toute autre est que la prise en considération de la responsabilité individuelle restreint le degré d'égalisation de l'accomplissement : “economists have long since understood that, unless one is willing to accept big efficiency losses, equality cannot be achieved because the agents have some influence over their own outcomes. But political philosophers argue that equality is not desirable in the first place, for exactly the same reason (...). In brief, full equality would deny responsibility” (Fleurbaey, 1995, p. 683). Ainsi, l'égalité totale des accomplissements supprimerait la responsabilité. La responsabilité est donc une notion qui s'inspire directement de la pensée rawlsienne sur l'égalité et ses limites, autrement dit, l'égalitarisme sélectif. Cependant, des différences théoriques existent entre les auteurs post-welfaristes : on observe premièrement des divergences quant à la définition de la responsabilité ; deuxièmement, on recense les méthodes de compensation envisagées, celles-ci variant d'un auteur à l'autre.

Premièrement, à la question du *justice cut*, les théories de la justice répondent de deux manières¹. Tandis qu'une première tendance définit l'espace de la responsabilité individuelle par les préférences (Rawls, Dworkin), la seconde (Sen, Arneson, Cohen, Roemer) mêle plus étroitement déterminisme et responsabilité, arguant du fait que les individus ne sont pas toujours responsables de leurs préférences : “this new cut is orthogonal to the previous one, because the individual may not be totally responsible for her preferences and personal goals, and symmetrically she may bear some responsibility for internal means toward these goals” (Fleurbaey, 1995, pp. 26-27).

Deuxièmement, en ce qui concerne les méthodes de compensation envisagées par les théories de la justice, il est aujourd'hui classique de distinguer un

¹Voir Fleurbaey, 1995 et Dang, 2004.

premier courant préconisant l'égalité des ressources (Rawls, Dworkin) et un second prônant l'égalité des opportunités (Arneson, Cohen, Sen, Roemer).

De ce tour d'horizon du traitement de la responsabilité en économie normative se dégagent nettement deux familles d'auteurs : d'une part, Rawls et Dworkin qui effectuent un *justice cut* entre les ressources et les préférences et proposent d'égaliser les ressources ; d'autre part, Arneson, Cohen, Sen et Roemer qui articulent plus étroitement dans leur théorie le déterminisme et la responsabilité et mettent l'accent sur l'égalité des opportunités.

1.2.2 La position atypique de Roemer sur la capacité

Par rapport à cette vision standard, Roemer (1996) défend une position peu commune : il remet en effet en cause la place de la capacité de Sen dans les deux catégories – *justice cut* et méthode de compensation. Ainsi, il estime que le traitement de la responsabilité dans la capacité n'est pas correct et le critique tout comme il s'en prend à celui de Rawls, suggérant par là qu'il les considère tous deux comme identiques : “the treatment of agent responsibility is essentially Rawlsian and (...) inadequate. Individuals are implicitly viewed as not responsible for their opportunities, as measured by their capabilities, but responsible for their choice of functioning vector and their agency goals (life plans)” (Roemer, 1996, p. 192). Puis, il s'attaque à la méthode de compensation que propose Sen. Roemer (1996) ne voit en la capacité qu'une théorie d'égalité des ressources et non des opportunités et l'assimile là encore à la théorie rawlsienne : “both Rawls's difference principle and Sen's equality of capabilities can be considered as theories of equality of resources, where resources are defined as things that help people to realize their plans of life or achieve success” (Roemer, 1996, p. 246).

Le plus étrange dans cette analyse est sans doute le fait qu'avant le développement complet de sa propre théorie – l'*Equality of Opportunity principle* – qui remonte à 1996, Roemer ne mentionne à aucun moment les griefs qu'il nourrira par la suite vis-à-vis de la capacité. Bien au contraire, il semble lui accorder un tout autre statut : “four examples follow of modern theories of distributional justice which are resourcist but not welfarist. Rawls (1971) (...), Sen (1980) (...), Dworkin (1981) (...), the Marxian theory of exploitation (...). Three of these four theories (*with Sen's 'basic capabilities' being the exception*) call for equality of resources, of various kind. *For Sen, resources are an input to the production of basic capabilities. His is an outcome equality theory, not a resources equality theory.* It is not welfarist, since the outcome is not welfare but capability” (Roemer, 1985, pp. 153-154 et note 1, nous soulignons). Curieux revirement en vérité que celui de Roemer à propos de la capacité. Il serait bien sûr possible de répondre que l'analyse de Roemer

remonte à 1985 et, qu'à cette date, un seul article de Sen de 1980, "Equality of what ?", traite des capacités ; cette approche est alors mal connue. Par la suite, à la lecture des travaux ultérieurs de Sen, Roemer a pu développer une vision plus complète de la capacité, etc. Ces arguments seraient valables et invalideraient l'hypothèse du changement radical de Roemer vis-à-vis de la capacité. Mais cela serait sans compter la remarque suivante datant de 1993 : "I think that my proposal [EOp] is consonant with Sen's theory of distributing resources so as to equalize everyone's capacities to function in various ways" (Roemer, 1993, p. 165).

On constate donc que de 1985, époque où l'approche EOp n'est pas encore définie, à 1996, où elle est intégralement développée, Roemer change complètement d'opinion sur la capacité : en 1985, il la considère comme une théorie d'égalité des accomplissements ; en 1993, elle poursuit les mêmes objectifs que sa propre théorie ; en 1996, elle est finalement assimilée à une théorie d'égalité des ressources, tandis que l'EOp revêt le statut d'une théorie d'égalité des opportunités. Ainsi, la vision que Roemer a de la capacité évolue et se modifie parallèlement à l'élaboration de sa propre théorie. Ce serait faire preuve de naïveté analytique de ne voir dans le revirement radical de Roemer qu'un épiphénomène sans grande portée conceptuelle. En fin de compte, c'est en s'assimilant à la théorie de la capacité puis en se confrontant à elle et en s'y opposant que Roemer définit et situe sa propre théorie. Ces constats nous amènent donc à entreprendre une analyse plus poussée de ces deux approches afin de comprendre quelle est la vision de la responsabilité qui les sous-tend.

2 La place de la responsabilité dans la capacité et l'EOp

Dans un premier temps, une présentation des deux théories s'avère nécessaire. Puis, nous procédons à l'analyse comparative de ces dernières, ce qui nous permettra de caractériser leurs enjeux.

2.1 Les deux approches explicitées

Selon la théorie des capacités, le fait de vivre est représenté par une combinaison de modes de fonctionnement composés d'états et d'actions, ceux-ci allant des modes de fonctionnement élémentaires (être suffisamment nourri, avoir une bonne santé, échapper aux maladies...) à des modes plus complexes (être heureux, prendre part à la vie communautaire...). Sen définit un mode de fonctionnement de la façon suivante : "a functioning is an achievement

of a person : what he or she manages to do or to be” (Sen, 1985, p. 10). L’accomplissement d’une personne correspond à une combinaison de modes de fonctionnement, tandis que la capacité représente les diverses combinaisons de modes de fonctionnement que la personne peut atteindre. Dès lors, l’ensemble des combinaisons de modes de fonctionnement reflète la liberté qu’a la personne de choisir tel ou tel type de vie : “capabilities thus reflect the actual freedoms that people respectively enjoy in being able to lead the kind of lives they have reasons to value” (Sen, 1990, p. 460). La capacité permet donc d’évaluer la liberté de bien-être dont jouit une personne. La combinaison des modes de fonctionnement que l’individu choisira finalement n’entre pas en ligne de compte : cela relève de son choix personnel.

Sen (1985, pp. 11-15) formalise succinctement le concept de capacité. Cette présentation permet avant tout de mettre en exergue la manière dont Sen intègre la diversité humaine. Soit :

- x_i , le vecteur des biens possédés par une personne i ,
- $c(\cdot)$, la fonction convertissant un vecteur de biens en un vecteur de caractéristiques,
- $f_i(\cdot)$, une fonction d’utilisation de i correspondant à une manière d’utiliser les biens – $f_i(\cdot)$ génère un vecteur de modes de fonctionnement à partir d’un vecteur de caractéristiques des biens possédés par i –,
- F_i , l’ensemble des fonctions d’utilisation f_i parmi lesquelles la personne peut choisir (cet ensemble est déterminé par le sexe, les talents, l’éducation, l’environnement social, etc. d’une personne).

A partir de ces éléments, il est dès lors possible de formaliser la théorie des capacités. Ainsi, les modes de fonctionnement seront donnés par le vecteur suivant :

$$b_i = f_i(c(x_i)).$$

Il est désormais aisé de proposer une formalisation de l’ensemble capacité :

$$Q_i(X_i) = \{b_i \mid b_i = f_i(c(x_i)), \text{ pour } f_i(\cdot) \in F_i \text{ et } x_i \in X_i\}.$$

La capacité de la personne, qui regroupe les diverses combinaisons de modes de fonctionnement que la personne peut atteindre, s’exprime en fonction des possibilités de conversion des caractéristiques en modes de fonctionnement de l’individu i , F_i , et de son pouvoir de commander des biens X_i . L’ensemble Q_i reflète donc la liberté de l’individu i d’accéder à telle ou telle combinaison de modes de fonctionnement.

Roemer (1996) critique le fait d’insérer dans la capacité un mode de fonctionnement “bonheur” : pour lui, cela diminue l’indépendance d’une évaluation des modes de fonctionnement par rapport au bien-être subjectif. Ainsi, les goûts nuisibles (*offensive tastes*) ou dispendieux (*expensive tastes*), in-

voqués par Rawls et Sen pour justifier le rejet d’une approche welfariste du bien-être individuel, sont susceptibles d’être à nouveau pris en considération par le biais du mode de fonctionnement “bonheur” et, de ce fait, d’affaiblir la portée de la théorie des capabilités. En outre, selon Roemer, la prise en compte de ce mode de fonctionnement invalide de manière flagrante le traitement de la responsabilité dans la capacité, comme nous le verrons plus loin.

Du reste, la formalisation de la théorie des capabilités proposée par Sen rencontre un certain nombre d’écueils et, en particulier, le fait qu’aucune évaluation de l’ensemble $Q_i(X_i)$ ne soit envisagée ; il ne s’agit donc pas d’une représentation idoine de la capacité – mais il n’en existe pas. Néanmoins, malgré ses défaillances, elle n’en reste pas moins la seule présentation formelle que Sen ait fourni de la capacité et la plupart de ses travaux ultérieurs y renvoient. A ce titre, elle exprime la pensée de Sen sur la capacité et offre donc une base satisfaisante pour l’analyse comparative que nous souhaitons effectuer. Avant d’être en mesure de mener à bien ce travail, il nous faut présenter l’approche élaborée par Roemer, l’EOp.

Le modèle de Roemer est axé sur la responsabilité et la diversité humaine, tout comme les théories de ceux qu’il considère comme ses principaux inspirateurs, Dworkin, Arneson et Cohen. Pour établir ce modèle, il faut offrir, d’une part, une démarcation nette entre ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui correspond aux circonstances de l’individu et, d’autre part, déterminer ce qui doit être égalisé. La démarche que Roemer (1993) propose est la suivante : “equality of opportunity for X holds when the values of X for all those who exercised a comparable degree of responsibility are equal, regardless of their circumstances” (Roemer, 1993, p. 149). Il reprend en cela le propos d’Arneson (1989) d’après lequel les individus doivent être capables d’atteindre “identical welfare levels with the same effort” (Arneson, 1989, p. 84). Notons que, contrairement à Arneson pour qui le bien-être est le critère d’accomplissement, Roemer ne précise pas ce qu’est X pour la raison suivante : afin d’obtenir un critère applicable², Roemer concentre sa recherche sur l’égalisation des opportunités par rapport à un seul objectif (par exemple, l’éducation ou la santé). Les individus d’une population jouissent donc d’un certain niveau d’accomplissement dans ce domaine, accomplissement déterminé selon des critères propres à la société (pour l’éducation, par exemple, on peut retenir comme critère d’accomplissement les diplômes obtenus ou les salaires potentiels futurs).

Dans le modèle EOp, Roemer adopte donc l’idée selon laquelle les ni-

²Ambition entièrement résumée par ce clin d’œil à Rawls : “my proposal is political, not metaphysical” (Roemer, 1993, p. 149).

veaux d’accomplissement dus à un effort délibéré plus ou moins important ne doivent pas être égalisés³. Mais, comme les individus faisant preuve d’un degré d’effort comparable sont censés aboutir au même résultat, les circonstances hors du contrôle individuel (âge, sexe, origine...) ne doivent pas entraîner une différence d’accomplissement entre eux. En cela, son approche est conceptuellement proche du principe de compensation développé par Fleurbaey (1995). Cependant, la prise en compte de l’effort absolu⁴ fourni par un individu ne lui semble pas être un critère satisfaisant pour apprécier équitablement l’effort dont les individus font preuve. Dès lors, la difficulté majeure qu’il est nécessaire de surmonter pour traiter de manière satisfaisante la délicate question de la responsabilité individuelle – qui correspond ici à l’effort produit par un individu – est de déterminer comment comparer les niveaux d’effort, étant entendu que tous les individus n’ont pas la même aptitude à déployer tel ou tel niveau d’effort.

Selon Roemer (1993, 1998), le niveau d’effort exercé par un individu est déterminé par deux facteurs : les circonstances individuelles dont il n’est pas responsable et la volonté propre. Supposons que l’on puisse caractériser et donner une valeur aux circonstances individuelles (aux circonstances d’un enfant vis-à-vis de l’éducation, par exemple), alors ces circonstances sont susceptibles de former un vecteur de circonstances. Il est ainsi possible d’établir une partition en différents types dans la population en question (pour l’éducation, la population infantine), un type étant défini par un vecteur de circonstances. Tous les individus appartenant à un même type présentent un vecteur de circonstances identique et ont la même capacité à transformer les ressources en accomplissement. Dès lors, à l’intérieur d’un même type, les différences entre les niveaux d’effort exercés par les individus ne peuvent plus être imputées à leurs circonstances individuelles, seule l’opiniâtreté plus ou moins forte dont ils font preuve dans la poursuite de leur accomplissement pour X – et dont ils sont responsables – peut l’expliquer, ce qui justifie donc les niveaux d’accomplissement distincts auxquels ils accèdent.

La question cruciale est alors de déterminer comment des comparaisons “inter-types” pourraient prendre sens : “how can one determine when people in different circumstances have exercised a comparable degree of responsibility?” (Roemer, 1993, p. 166). Roemer résout de manière ingénieuse ce problème en invoquant la notion de distribution. Nous avons constaté que les individus peuvent faire preuve d’un niveau d’effort plus ou moins important, les conduisant à des accomplissements différents. Ainsi, pour chaque type, il existe une distribution de l’effort fourni par les individus, effort re-

³Roemer fait l’hypothèse que l’effort est unidimensionnel et mesurable.

⁴Que nous noterons à présent “niveau d’effort”, à distinguer de l’expression “degré d’effort”.

quis pour un meilleur accomplissement (pour l'éducation, le niveau d'effort est l'application dont l'élève fait preuve) : “this distribution is itself a characteristic of the type, not of any individual. *Where* on that distribution an individual sits is, however, by construction, due to his choice of effort” (Roemer, 1998, p. 7). Un individu d'un type, exerçant librement un niveau d'effort, se situe donc à un quantile de la distribution de l'effort de son type ; à ce quantile correspond une proportion d'individus dont le niveau d'effort déployé est inférieur ou égal à celui qu'il fournit lui-même. Cette proportion reflétera le degré d'effort dont fait preuve l'individu. C'est grâce au degré d'effort qu'il va être possible de procéder à des comparaisons “inter-types” : “the quantile of the effort distribution of one's type provides a meaningful intertype comparison of the degree of effort expended in the sense that the level of effort does not” (Roemer, 1998, p. 12).

L'EOP de Roemer a finalement pour objectif l'égalisation des accomplissements pour les individus des différents types qui font preuve du même degré d'effort. La distinction entre niveau d'effort et degré d'effort est dès lors fondamentale : une politique d'égalisation des opportunités doit tenir compte du degré d'effort d'un individu, non de son niveau d'effort. Roemer justifie ceci en posant une *assumption of charity* selon laquelle la distribution de l'effort serait la même dans tous les types à la condition que les circonstances soient laissées de côté. Cette hypothèse implique que la dissimilitude des distributions de l'effort est imputable aux circonstances et non à la responsabilité des individus.

Ainsi, la théorie de Roemer semble différer sur un certain nombre de points de celle de Sen. Nous procédons maintenant à une analyse comparative qui nous permettra de comprendre clairement quelle est la conception de la responsabilité adoptée par ces deux théories.

2.2 Une analyse comparative des approches de Sen et Roemer

Nous avons ici deux objectifs : tenter tout d'abord d'établir les correspondances et les différences de la théorie des capacités et de l'EOP ; puis, dégager les enjeux que recouvrent les conceptions de la responsabilité développées par les deux auteurs. Ceci nous permettra en outre de nuancer l'idée que Roemer semble se faire de la capacité.

2.2.1 Une analyse générale

Il convient tout d'abord de préciser d'emblée les similitudes indiscutables des deux approches. Nous en relevons deux. Premièrement, les objectifs ini-

tiaux poursuivis par Roemer et Sen sont similaires, ce qui diffère sont les voies qu'ils proposent pour aboutir aux résultats souhaités. D'un côté, le but de l'EOp est de mettre au point une politique qui permette d'obtenir des accomplissements identiques pour les individus faisant du même degré d'effort. L'idée centrale de sa théorie vise à se rapprocher le plus possible de niveaux d'accomplissement égaux par quantile pour tous les types. Finalement, l'approche EOp consiste donc à égaliser l'ensemble des possibilités d'accomplissement pour tous les types. De l'autre côté, la théorie élaborée par Sen a pour objectif d'égaliser les capacités, qui correspondent bien aux possibilités individuelles d'accomplissement.

Deuxièmement, comme nous l'avons dit plus haut, les théories de Sen et Roemer tentent toutes deux de prendre en considération le déterminisme du comportement humain et n'imputent pas entièrement à l'individu la responsabilité de ses préférences comme le fait Rawls. Pour Roemer, la diversité humaine est une dimension importante et est exprimée grâce à la notion de types. Chez Sen, la diversité humaine est notamment exprimée par l'ensemble F_i des fonctions d'utilisation accessibles à un individu en fonction de ses circonstances.

Après ces précisions indispensables, inventorions les dissimilitudes de l'EOp et de la capacité. Nous montrons que celles-ci ne sont qu'apparentes, les deux auteurs se rejoignant sur les concepts qu'ils souhaitent transmettre. D'une part, l'ampleur du champ d'application de l'un et l'autre critère diffère : tandis que Sen considère la capacité comme l'ensemble des styles de vie envisageables pour un individu en fonction de ses caractéristiques, Roemer concentre sa recherche sur l'égalisation des opportunités par rapport à un seul élément et vise à résoudre un à un les problèmes que rencontre la société : santé, éducation, emploi... Il convient alors de se pencher sur la portée de cette différence : n'est-elle que formelle ou révèle-t-elle des dissensions irréconciliables ? Pour Sen, l'égalité des capacités pour chaque mode de fonctionnement, suffisante pour aboutir à l'égalité des capacités, n'est pas nécessaire. Dès lors, réduire le problème global que Sen propose à un problème pour chaque mode de fonctionnement – le but étant alors d'égaliser la capacité de l'individu pour chaque mode de fonctionnement – n'est pas cohérent avec sa théorie, puisque certains modes de fonctionnement sont secondaires. Par contre, si l'on ne prend en compte que les modes de fonctionnement fondamentaux qui correspondent aux problèmes étudiés par Roemer, les deux approches pourraient converger. Que Roemer examine les problèmes les uns après les autres est compatible avec le projet initial de Sen qui consiste à égaliser les capacités de base (*basic equality capability*, 1980), c'est-à-dire à ne considérer dans l'égalisation des capacités que les capacités fondamentales, celles-ci rejoignant les aspects étudiés par Roemer.

D'autre part, la différence entre les approches de Sen et Roemer concerne la prise en compte de la responsabilité individuelle grâce à la notion d'effort ; clairement intégrée dans le critère EOp, elle n'apparaît pas explicitement chez Sen. Pourtant, nous estimons que ceci ne permet pas d'opposer les deux théories. Pour Roemer, le niveau d'accomplissement d'un individu est déterminé en fonction de ses circonstances qui correspondent à son type et de sa volonté propre qui détermine son degré d'effort. Dans cette approche, la responsabilité d'un individu est traduite par l'effort dont il fait preuve et notamment par le fait qu'il combatte la faiblesse de sa volonté (*akrasia*, *weakness of will*) : “most people, because of weakness of will, only undertake a fraction of the education that they should. The EOp planner is an egalitarian who wishes to compensate persons for their differential native talent, that being beyond their control, but not for their weakness of will” (Roemer, 1996, p. 298). Faire preuve de responsabilité individuelle, c'est donc être en mesure de combattre la faiblesse de sa volonté. Si l'individu n'y parvient pas, il en assume les conséquences en termes d'accomplissement et de bien-être.

Pour Sen, le niveau d'accomplissement d'un individu est déterminé par le vecteur de modes de fonctionnement qu'il choisit dans son ensemble de capacité. L'ensemble des vecteurs de modes de fonctionnement disponibles dépend à la fois de X_i et de F_i . Etant donné que l'individu n'est responsable ni de l'un, ni de l'autre, il ne peut être responsable de sa capacité. Par contre, il est responsable du *choix* du vecteur de biens x_i et de la fonction d'utilisation $f_i(\cdot)$ qui vont lui permettre d'accéder au vecteur de modes de fonctionnement b_i : “for example, a person cannot choose, or easily alter, his or her metabolic rate, so that a person with a high metabolic rate may have to be reconciled to a rather ‘unfavourable’ (in the context of nutritional *deficiency*) set F_i of utilization functions $f_i(\cdot)$. But within that F_i there might still be room for better husbandry through nutritional knowledge, medical attention, etc. In policy making, the elements of choice have to be clearly separated out for sensible resource allocation” (Sen, 1985, p. 27). Faire son choix parmi un ensemble de fonctions d'utilisation est explicitement lié à la responsabilité de l'individu et à l'effort dont il fait preuve pour prendre soin de lui, connaissant son problème nutritionnel et, de manière plus générale, l'ensemble de ses circonstances. Ainsi, l'individu choisit une fonction d'utilisation parmi l'ensemble F_i et un vecteur de biens parmi l'ensemble X_i en fonction de l'effort et de l'application dont il désire faire preuve dans tel ou tel mode de fonctionnement ; il porte alors la responsabilité du niveau d'accomplissement qui en découle : “si le mode d'organisation social est tel qu'un adulte responsable ne reçoit pas moins de liberté (en termes de comparaison d'ensembles) que les autres, mais que malgré tout il gâche ses chances et se retrouve à la fin plus indigent que les autres, on peut soutenir qu'il n'y a

là aucune inégalité injuste” (Sen, 1992, p. 210). Cette vision de la responsabilité consiste en dernière instance à assumer ses actes responsables. Elle est en tous points similaire à celle prônée notamment par Arneson (1989) : “when persons enjoy equal opportunity for welfare (...), any actual inequality of welfare in the positions they reach is due to factors that lie within each individual’s control. Thus, any such inequality will be nonproblematic from the standpoint of distributive equality” (Arneson, 1989, p. 86).

Ainsi, et conformément à la lecture classique, nous avons montré que tant du point de vue des objectifs poursuivis (*basic equality capability* et égalisation des opportunités) que de la prise en compte de la responsabilité et de la diversité humaine, les approches de Sen et de Roemer procèdent des mêmes préoccupations. Pourtant, des différences fondamentales subsistent entre les deux approches qui portent, d’une part, sur la place du *justice cut*, d’autre part, sur la méthode de compensation envisagée.

2.2.2 Repenser le *justice cut*

Une des différences majeures relevées par Roemer entre les deux théories réside dans la place du *justice cut*, qu’il juge inadéquate chez Sen tout comme chez Rawls. Sur ce point, les théories de Sen et Roemer se distinguent pourtant de la théorie rawlsienne en ce qu’elles ont toutes deux pour ambition, d’une part, d’intégrer la diversité humaine, d’autre part, de dégager l’individu de la responsabilité de certaines de ses préférences qui peuvent être expliquées par ses circonstances ; en d’autres termes, de démêler plus étroitement que ne le font Rawls et Dworkin les aspects déterministe et non déterministe des préférences individuelles. Malgré ceci, Roemer associe les théories de Rawls et de Sen dans sa critique.

Auteurs / Eléments	... dont l’individu n’est pas responsable	... dont l’individu est responsable
Rawls	Biens premiers	Choix de ses fins
Sen	Capabilité	Choix d’un vecteur de modes de fonctionnement
Roemer	Type, circonstances	Degré d’effort

TAB. 1 – Le *justice cut* dans les théories de Rawls, Sen et Roemer

En réalité, pour Roemer, ceci signifie que certains éléments sont “mal” situés chez Sen. D’un côté, les individus sont considérés comme non responsables de leurs opportunités, mesurées par la capabilité, mais responsables

de leur choix du vecteur de modes de fonctionnement. Mais, affirme Roemer, une personne peut avoir une responsabilité sur la formation de l'ensemble des vecteurs de modes de fonctionnement, en particulier si l'on inclut parmi les modes de fonctionnement un mode de fonctionnement correspondant au bonheur, comme le propose Sen. A l'inverse, l'individu est responsable du choix du vecteur de modes de fonctionnement et du style de vie qui y est lié. Là encore, la position de Roemer diffère : un individu peut n'être qu'en partie responsable de ses choix. Roemer (1993) reproche en effet à Sen de ne pas avoir suffisamment justifié les différences d'accomplissement auxquels les individus, en fonction de leurs choix dans X_i et F_i , pouvaient parvenir : "the critical point is that Sen would equalize *capabilities* to function, not actual degrees of functioning. The degree to which a person makes use of his capacities, to actually function in various ways, is up to him, and I do not think that Sen intends to insure people against low levels of functioning (and the consequent low welfare levels)" (Roemer, 1993, p. 165). Roemer soutient qu'égaliser les capacités n'est pas suffisant, qu'il est nécessaire d'égaliser les niveaux d'accomplissements auxquels sont susceptibles d'aboutir les individus en fonction de l'effort dont ils font preuve. Roemer semble donc redouter que l'égalisation de la capacité n'aille pas assez loin et ne remplisse pas suffisamment le principe de compensation qu'il défend dans l'EOp.

Dès lors, dans l'approche de Sen, tout comme dans l'approche rawlsienne, des éléments dont les individus devraient être tenus pour responsables se situent au niveau de l'égalisation des biens premiers ou des capacités. Inversement, il subsiste du déterminisme au niveau du choix des fins ou d'un vecteur de modes de fonctionnement. Pour ces raisons, les *justice cuts* de Sen et Rawls ne sont pas jugés satisfaisants par Roemer et doivent donc être repositionnés. Mais la citation précédente de Roemer recouvre d'autres enjeux. Elle souligne une prise en considération insuffisante de l'exercice de la responsabilité et de ses conséquences en termes d'accomplissement et de bien-être. Nous abordons alors avec cette interrogation le second volet des similitudes apparentes des deux théories : la méthode de compensation.

2.2.3 Roemer et Sen : deux méthodes de compensation distinctes ?

Bien que corrélés, les concepts de *justice cut* et de méthode de compensation ne se recouvrent pas. En particulier, le *justice cut* ne présuppose pas la manière dont les théories économiques de la justice envisagent les compensations, il ne pose pas la question de l'égalité des ressources, de l'égalité des opportunités ou de l'égalité des accomplissements. Par contre, en considérant les différentes méthodes de compensation, l'ensemble des théories égalitaristes de la justice, allant d'une égalité des opportunités formelles en amont – par

exemple, la théorie libertarienne – à l'égalité du bien-être individuel en aval, sont prises en compte. Intervient ici une dimension supplémentaire, celle de la compétition, autrement dit, l'exercice de la responsabilité individuelle après que les éléments considérés par la société comme des circonstances aient été égalisés. La théorie rawlsienne qui préconise une égalisation des biens premiers ainsi que la théorie des capacités sont toutes deux situées entre les deux extrêmes mentionnés ci-dessus – la théorie libertarienne et l'égalité du bien-être individuel –, la théorie rawlsienne étant plus libérale puisqu'elle ne prend pas en compte les différences culturelles, physiques et intellectuelles entre les individus contrairement à la théorie des capacités. Dès lors, la compétition rawlsienne est susceptible de conduire à plus d'inégalités dans la mesure où elle comporte davantage d'incertitude, c'est-à-dire que plus d'éléments dont l'individu porte la responsabilité y sont mis en jeu.

La question qui s'impose à ce stade est la place de l'EOP dans ce cadre et, notamment, sa place par rapport à la capacité. Comme nous l'avons déjà souligné, Roemer préconise d'égaliser l'ensemble des opportunités pour chacun. Mais il va en réalité au-delà de ce simple objectif puisque son critère ne se résume pas seulement à égaliser l'ensemble des possibilités d'accomplissement pour tous les types, mais à égaliser certains niveaux d'accomplissement. D'après le tableau 1 (p. 14), on constate que les critères de Rawls et Sen se situent au niveau du *justice cut* : égalisation des biens premiers pour Rawls – biens premiers dont les individus ne sont pas responsables – et égalisation des capacités pour Sen – capacités dont les individus ne sont pas responsables. Mais il n'en est pas de même pour le critère de Roemer puisque la responsabilité des individus y est déjà intégrée, comme l'indique le fait que la distribution soit la caractéristique d'un type (phénomène que nous pourrions qualifier de "prédestination par type"). Dès lors, les accomplissements possibles des individus en fonction de l'effort dont ils feront preuve peuvent être calculés, et ce sont eux que le critère EOP s'efforce non pas d'égaliser, mais de rendre équitables. De cette manière, Roemer anticipe les résultats de la compétition et rend cette dernière factice, étant donné que l'incertitude au niveau des types est abolie. Nous pouvons en conclure que le critère EOP se situe en aval de celui de Sen.

Cette thèse est une conséquence de la formalisation de la responsabilité proposée par Roemer. Le phénomène de "prédestination par type" est déterminant : c'est ce qui permet d'instrumentaliser la compétition, c'est-à-dire de prévoir et de comparer l'effort exercé par les individus. Or, ce qui rend possible la détermination des distributions du niveau d'effort, c'est le fait de scinder la population en groupes homogènes et de repérer les similitudes comportementales au sein de ces groupes. Ainsi, l'aspect réellement neuf de l'EOP par rapport à la capacité consiste finalement à effectuer une partition

de la population grâce à la notion de type. De la sorte, il est possible d'établir l'équité des accomplissements individuels à tout moment et de passer de la responsabilité liée au niveau d'effort à celle associée au degré d'effort. Il s'agit là de l'aspect novateur et extrêmement ingénieux du modèle de Roemer, souligné également par Fleurbaey : "the main innovation in Roemer's proposal is to dispense with a direct measure of effort, and to estimate the ethically relevant notion of effort by the relative position of the individual outcome within a type" (Fleurbaey, 2001, p. 131). Mais la formalisation originale que propose Roemer pour l'EOP détermine la nature de sa théorie ; l'idée de "prédestination par type", en anticipant les accomplissements individuels, confère à l'EOP le statut d'une théorie d'*équité des accomplissements* et non d'une théorie d'*égalité des opportunités*, statut pourtant revendiqué par Roemer.

Cette différence fondamentale entre les deux théories révèle les motivations distinctes des deux auteurs – d'un côté, un mécanisme de prévention pour Sen qui, en grossissant le trait, dénote la volonté de mettre en place une société idéale ; de l'autre, un mécanisme de correction pour Roemer, qui recouvre un désir d'agir et de lutter dès aujourd'hui contre les inégalités dues aux circonstances individuelles. Cette thèse est confortée par un certain nombre d'arguments avancés par Roemer pour fonder son critère EOP :

- le but avoué de la théorie proposée par Roemer est la définition d'un algorithme susceptible de traduire n'importe quelle vision de l'égalité des opportunités en une politique publique concrète. De plus, afin que sa théorie soit applicable, Roemer concentre sa recherche sur l'égalisation des opportunités par rapport à un seul élément et s'occupe donc d'un seul problème à la fois : santé, éducation, emploi...
- La conception de l'égalité des opportunités que défend Roemer consiste à offrir à tous les individus les mêmes chances (*to level the playing field*). Mais il note également que le principe de non-discrimination (ou de discrimination positive) est un cas particulier de sa conception dès lors que tous les facteurs potentiels de discrimination sont considérés comme des circonstances : "one can view the nondiscrimination principle as deriving from a particular interpretation of the level-the-playing-field principle" (Roemer, 1998, p. 1). En fait, conclut Roemer, c'est le contexte qui détermine quel principe doit prévaloir. La discussion qui porte sur les liens qu'entretiennent le critère EOP et le principe de non-discrimination démontre que Roemer envisage bien des mesures correctives.
- La troisième preuve d'une préoccupation de Roemer pour la définition d'une politique immédiatement applicable et, de ce fait, axée sur la correction réside dans les variables sur lesquelles il est possible d'agir dans l'EOP. Outre son évocation du principe de non-discrimination, Roemer

prévoit essentiellement une politique d'allocation des ressources. En revanche, les méthodes possibles d'égalisation des capacités suggérées indirectement par Sen semblent moins concrètes : il est bien entendu possible d'agir sur la ressource de l'individu, sur son ensemble X_i , mais on peut également envisager d'agir sur son ensemble F_i – par exemple, en améliorant l'accessibilité aux transports en commun pour les personnes handicapées.

Finalement, cette analyse nous permet de nuancer les critiques que Roemer adresse à Sen concernant le statut de sa théorie et la méthode de compensation envisagée par la capacité – égalité des ressources, égalité des opportunités ou égalité des accomplissements. Nous avons constaté que Roemer reproche à Sen de ne pas prendre en compte les accomplissements futurs des individus et de proposer uniquement une égalisation des capacités, sans vouloir voir qu'en fonction de l'effort qu'ils exercent, les accomplissements obtenus peuvent ne pas refléter correctement leur responsabilité et comporter de ce fait des différences injustifiées. Voilà pourquoi il considère en 1996 la théorie de Sen comme une théorie d'égalité des ressources et la sienne comme une théorie d'égalité des opportunités : pour Roemer, la capacité est finalement une ressource dans un sens large, puisqu'elle permet d'atteindre tel ou tel accomplissement et donc tel ou tel niveau de bien-être à partir du moment où l'individu exerce sa responsabilité, c'est-à-dire fait le choix d'un vecteur de modes de fonctionnement. Mais ce que Roemer ne perçoit pas – ou refuse de percevoir –, c'est que la capacité intègre la diversité humaine dans toute sa complexité et que, conceptuellement et formellement, elle correspond à l'ensemble des vecteurs de modes de fonctionnement, c'est-à-dire à l'ensemble des accomplissements possibles. Ainsi, les implications de la critique que Roemer adresse à la capacité sont immédiates : ce qui est finalement essentiel n'est pas tant le statut qu'il accorde à la capacité et en conséquence à sa propre théorie, mais le fait qu'il souligne un *décalage* entre les deux théories. En dernière instance, la critique de Roemer se retourne contre lui. Car s'il est avéré que la théorie de Sen est bien une théorie d'égalité des opportunités, il en découle que l'EOP est une théorie non pas d'égalité des opportunités, mais d'équité des accomplissements, ce qui confirme nos résultats.

Conclusion

Cet article a montré en quoi l'approche de Roemer allait au-delà de la capacité de Sen en intégrant des aspects originaux spécifiques à la prise en compte de la responsabilité individuelle. En effet, la capacité n'offre pas un traitement exhaustif de cette notion, contrairement à l'EOP de Roemer

qui introduit des éléments inédits tels que la formalisation de l'effort ; ce qui lui permet de procéder à des comparaisons "inter-types" et d'élaborer une théorie qui nous semble être une théorie d'équité des accomplissements, plutôt qu'une théorie d'égalité des opportunités, qui risque d'aboutir à des accomplissements inéquitables.

L'analyse comparative des deux approches que sont la capabilité de Sen et l'EOP de Roemer repose sur la prise en considération de la position atypique qu'exprime Roemer sur la capabilité. En effet, tandis que la littérature classique regroupe systématiquement les deux approches, nous avons estimé que les disparités que Roemer entrevoit entre la capabilité et l'EOP en termes de *justice cut* et de la méthode de compensation employée étaient susceptibles de mettre au jour d'autres enjeux de la prise en compte de la responsabilité individuelle dans les théories post-welfaristes de la justice.

Ainsi, notre analyse a effectivement abouti à un certain nombre de résultats qui établissent les divergences conceptuelles considérables éludées par la vision classique des théories post-welfaristes de la justice :

1. tout d'abord, nous avons montré que les dissemblances apparentes des théories de Sen et de Roemer révélèrent finalement des proximités conceptuelles : ainsi, les deux approches se rejoignent quant à la question des *basic equality capability* et à une certaine forme de responsabilité – le fait d'avoir le choix de son niveau d'effort comme de son vecteur de modes de fonctionnement.
2. A l'inverse, les similitudes apparentes des deux théories relevées par la lecture classique – en termes du *justice cut* et de la méthode de compensation – s'avèrent en réalité des dissemblances conceptuelles profondes et témoignent des enjeux distincts des deux approches en termes de recommandations sociales. En particulier, nous avons souligné que la théorie de Roemer se situait en aval de celle de Sen et qu'à ce titre, la démarche de l'EOP était davantage axée sur la correction des inégalités, tandis que la capabilité officiait en amont, du côté de la prévention et de l'établissement d'une société juste "au départ".
3. En dernier lieu, notre analyse nous a permis de nuancer les propos de Roemer sur la capabilité. Celui-ci soutient notamment en 1996 que la théorie de Sen est une théorie de l'égalité des ressources. Nous avons relevé que la conception que présente Roemer de la capabilité a évolué et s'est modifiée parallèlement à l'élaboration de sa propre théorie et qu'il insiste sur le décalage entre les "moments" d'intervention des deux théories. Nous en avons conclu que l'EOP de Roemer pouvait alors être considérée comme une théorie de l'équité des accomplissements, tandis que celle de Sen avait le statut d'une théorie d'égalité des opportunités.

Références

- [1] ARNESON, R., 1989, “Equality and equal opportunity for welfare”, *Philosophical Studies* 56, 77-93.
- [2] ARNESON, R., 1990, “Liberalism, distributive subjectivism, and equal opportunity for welfare”, *Philosophy and Public Affairs* 19, 159-194.
- [3] COHEN, G. A., 1989, “On the currency of egalitarian justice”, *Ethics* 99, 906-944.
- [4] COHEN, G. A., 1990, “Equality of what ? On welfare, goods and capabilities”, *Recherches Economiques de Louvain* 56, 357-382.
- [5] DANG, A.-T., 2004, “Responsabilité et compensation : le débat post-welfariste”, présenté aux Journées d’étude de l’Association Charles Gide pour l’Etude de la Pensée économique, Boulogne-sur-Mer, Juin 2004.
- [6] DWORKIN, R., 1981a, “What is equality ? Part 1 : Equality of welfare”, *Philosophy and Public Affairs* 10, 185-246.
- [7] DWORKIN, R., 1981b, “What is equality ? Part 2 : Equality of resources”, *Philosophy and Public Affairs* 10, 283-245.
- [8] FLEURBAEY, M., 1995, “Equality and responsibility”, *European Economic Review* 39, 683-689.
- [9] FLEURBAEY, M., 2001, “Book review : *Equality of Opportunity* by J. E. Roemer”, *Journal of Economic Literature* 39, 131-132.
- [10] FLEURBAEY, M., 2002, “La priorité aux plus démunis”, *Le Monde* – Février 2002.
- [11] GUILLARME, B., 1999, *Rawls et l’égalité démocratique*, Presses Universitaires de France.
- [12] RAWLS, J., 1971, *A Theory of Justice*, Oxford University Press.
- [13] RAWLS, J., 1985, “Justice as Fairness : Political, not Metaphysical”, *Philosophy and Public Affairs* 14, 223-251.
- [14] ROEMER, J. E., 1985, “Equality of Talent”, *Economics and Philosophy* 1, 151-181.
- [15] ROEMER, J. E., 1993, “A Pragmatic Theory of Responsibility for the Egalitarian Planner”, *Philosophy and Public Affairs* 22, 146-166.
- [16] ROEMER, J. E., 1996, *Theories of Distributive Justice*, Harvard University Press.
- [17] ROEMER, J. E., 1998, *Equality of Opportunity*, Harvard University Press.
- [18] ROEMER, J. E., 2002, “Equality of opportunity : A progress report”, *Social Choice and Welfare* 19, 455-471.

- [19] SEN, A. K., 1980, "Equality of What?", in McMurrin S. (ed.), *Tanner lectures on human values*, vol. 1, University of Utah Press, 195-220.
- [20] SEN, A. K., 1985, *Commodities and Capabilities*, North-Holland.
- [21] SEN, A. K., 1990, "Welfare, freedom and social choice : a Reply", *Recherches Economiques de Louvain* 56, 451-485.
- [22] SEN, A. K., 1992, *Inequality Reexamined*, Clarendon Press. Trad. fr. de P. Chemla, *Repenser l'inégalité*, Editions du Seuil, 2000.

Résumé

L'objet de cet article est d'examiner comment A.K. Sen et J.E. Roemer envisagent la responsabilité par le biais de leur théorie (EOp de Roemer – Equality of Opportunity principle – et capabilité de Sen). L'analyse comparative de ces approches est justifiée par la position atypique que Roemer exprime sur la capabilité. Une brève revue des théories modernes de la justice est nécessaire pour mesurer les enjeux soulevés par le traitement de la responsabilité et pour réaliser pleinement en quoi la position de Roemer est sujette à examen. Ces considérations mènent à une comparaison approfondie des deux théories.

Mots clés : théories de la justice, responsabilité, capabilité, Sen, Roemer

Abstract

The aim of this paper is to examine the view of responsibility A.K. Sen and J.E. Roemer support via their theories (Roemer's EOp – Equality of Opportunity principle – and Sen's capability approach). The comparative analysis between these approaches is motivated by Roemer's atypical opinion about Sen's capability approach. A brief overview of the modern theories of justice is necessary to understand the issues raised by the treatment of responsibility and to realize properly in which way Roemer's position is questionable. These statements lead to a thorough comparison between both theories.

Key Words : theories of justice, responsibility, capability, Sen, Roemer

Classification JEL : B0, D6

Documents de travail du BETA

- 2000–01 *Hétérogénéité de travailleurs, dualisme et salaire d'efficience.*
Francesco DE PALMA, janvier 2000.
- 2000–02 *An Algebraic Index Theorem for Non-smooth Economies.*
Gaël GIRAUD, janvier 2000.
- 2000–03 *Wage Indexation, Central Bank Independence and the Cost of Disinflation.*
Giuseppe DIANA, janvier 2000.
- 2000–04 *Une analyse cognitive du concept de « vision entrepreneuriale ».*
Frédéric CRÉPLET, Babak MEHMANPAZIR, février 2000.
- 2000–05 *Common knowledge and consensus with noisy communication.*
Frédéric KÆSSLER, mars 2000.
- 2000–06 *Sunspots and Incomplete Markets with Real Assets.*
Nadjette LAGUÉCIR, avril 2000.
- 2000–07 *Common Knowledge and Interactive Behaviors : A Survey.*
Frédéric KÆSSLER, mai 2000.
- 2000–08 *Knowledge and Expertise : Toward a Cognitive and Organisational Duality of the Firm.*
Frédéric CRÉPLET, Olivier DUPOUËT, Francis KERN, Francis MUNIER, mai 2000.
- 2000–09 *Tie-breaking Rules and Informational Cascades : A Note.*
Frédéric KÆSSLER, Anthony ZIEGELMEYER, juin 2000.
- 2000–10 *SPQR : the Four Approaches to Origin-Destination Matrix Estimation for Consideration by the MYSTIC Research Consortium.*
Marc GAUDRY, juillet 2000.
- 2000–11 *SNUS-2.5, a Multimoment Analysis of Road Demand, Accidents and their Severity in Germany, 1968-1989.*
Ulrich BLUM, Marc GAUDRY, juillet 2000.
- 2000–12 *On the Inconsistency of the Ordinary Least Squares Estimator for Spatial Autoregressive Processes.*
Théophile AZOMAHOU, Agénor LAHATTE, septembre 2000.
- 2000–13 *Turning Box-Cox including Quadratic Forms in Regression.*
Marc GAUDRY, Ulrich BLUM, Tran LIEM, septembre 2000.
- 2000–14 *Pour une approche dialogique du rôle de l'entrepreneur/manager dans l'évolution des PME : l'ISO comme révélateur ...*
Frédéric CRÉPLET, Blandine LANOUX, septembre 2000.
- 2000–15 *Diversity of innovative strategy as a source of technological performance.*
Patrick LLERENA, Vanessa OLTRA, octobre 2000.
- 2000–16 *Can we consider the policy instruments as cyclical substitutes ?*
Sylvie DUCHASSAING, Laurent GAGNOL, décembre 2000.

- 2001–01 *Economic growth and CO2 emissions : a nonparametric approach.*
Théophile AZOMAHOU, Phu NGUYEN VAN, janvier 2001.
- 2001–02 *Distributions supporting the first–order approach to principal–agent problems.*
Sandrine SPÆTER, février 2001.
- 2001–03 *Développement durable et Rapports Nord–Sud dans un Modèle à Générations Imbriquées : interroger le futur pour éclairer le présent.*
Alban VERCHÈRE, février 2001.
- 2001–04 *Modeling Behavioral Heterogeneity in Demand Theory.*
Isabelle MARET, mars 2001.
- 2001–05 *Efficient estimation of spatial autoregressive models.*
Théophile AZOMAHOU, mars 2001.
- 2001–06 *Un modèle de stratégie individuelle de primo–insertion professionnelle.*
Guy TCHIBOZO, mars 2001.
- 2001–07 *Endogenous Fluctuations and Public Services in a Simple OLG Economy.*
Thomas SEEGMULLER, avril 2001.
- 2001–08 *Behavioral Heterogeneity in Large Economies.*
Gaël GIRAUD, Isabelle MARET, avril 2001.
- 2001–09 *GMM Estimation of Lattice Models Using Panel Data : Application.*
Théophile AZOMAHOU, avril 2001.
- 2001–10 *Dépendance spatiale sur données de panel : application à la relation Brevets–R&D au niveau régional.*
Jalal EL OUARTIGHI, avril 2001.
- 2001–11 *Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois.*
Laurent GAGNOL, Jean–Alain HÉRAUD, mai 2001.
- 2001–12 *Diversity of innovative strategy as a source of technological performance.*
Patrick LLERENA, Vanessa OLTRA, mai 2001.
- 2001–13 *La capacité d'innovation dans les régions de l'Union Européenne.*
Jalal EL OUARTIGHI, juin 2001.
- 2001–14 *Persuasion Games with Higher Order Uncertainty.*
Frédéric KÆSSLER, juin 2001.
- 2001–15 *Analyse empirique des fonctions de production de Bosnie–Herzégovine sur la période 1952–1989.*
Rabija SOMUN, juillet 2001.
- 2001–16 *The Performance of German Firms in the Business–Related Service Sectors : a Dynamic Analysis.*
Phu NGUYEN VAN, Ulrich KAISER, François LAISNEY, juillet 2001.
- 2001–17 *Why Central Bank Independence is high and Wage indexation is low.*
Giuseppe DIANA, septembre 2001.
- 2001–18 *Le mélange des ethnies dans les PME camerounaises : l'émergence d'un modèle d'organisation du travail.*
Raphaël NKAKLEU, octobre 2001.

- 2001–19 *Les déterminants de la GRH des PME camerounaises.*
Raphaël NK AKLEU, octobre 2001.
- 2001–20 *Profils d'identité des dirigeants et stratégies de financement dans les PME camerounaises.*
Raphaël NKAKLEU, octobre 2001.
- 2001–21 *Concurrence Imparfaite, Variabilité du Taux de Marge et Fluctuations Endogènes.*
Thomas SEEGMULLER, novembre 2001.
- 2001–22 *Determinants of Environmental and Economic Performance of Firms : An Empirical Analysis of the European Paper Industry.*
Théophile AZOMAHOU, Phu NGUYEN VAN et Marcus WAGNER, novembre 2001.
- 2001–23 *The policy mix in a monetary union under alternative policy institutions and asymmetries.*
Laurent GAGNOL et Moïse SIDIROPOULOS, décembre 2001.
- 2001–24 *Restrictions on the Autoregressive Parameters of Share Systems with Spatial Dependence.*
Agénor LAHATTE, décembre 2001.
- 2002–01 *Strategic Knowledge Sharing in Bayesian Games : A General Model.*
Frédéric KÆSSLER, janvier 2002.
- 2002–02 *Strategic Knowledge Sharing in Bayesian Games : Applications.*
Frédéric KÆSSLER, janvier 2002.
- 2002–03 *Partial Certifiability and Information Precision in a Cournot Game.*
Frédéric KÆSSLER, janvier 2002.
- 2002–04 *Behavioral Heterogeneity in Large Economies.*
Gaël GIRAUD, Isabelle MARET, janvier 2002.
(Version remaniée du Document de Travail n°2001–08, avril 2001).
- 2002–05 *Modeling Behavioral Heterogeneity in Demand Theory.*
Isabelle MARET, janvier 2002.
(Version remaniée du Document de Travail n°2001–04, mars 2001).
- 2002–06 *Déforestation, croissance économique et population : une étude sur données de panel.*
Phu NGUYEN VAN, Théophile AZOMAHOU, janvier 2002.
- 2002–07 *Theories of behavior in principal–agent relationships with hidden action.*
Claudia KESER, Marc WILLINGER, janvier 2002.
- 2002–08 *Principe de précaution et comportements préventifs des firmes face aux risques environnementaux.*
Sandrine SPÆETER, janvier 2002.
- 2002–09 *Endogenous Population and Environmental Quality.*
Phu NGUYEN VAN, janvier 2002.
- 2002–10 *Dualité cognitive et organisationnelle de la firme au travers du concept de communauté.*
Frédéric CRÉPLET, Olivier DUPOUËT, Francis KERN, Francis MUNIER, février 2002.
- 2002–11 *Comment évaluer l'amélioration du bien-être individuel issue d'une modification de la qualité du service d'élimination des déchets ménagers ?*
Valentine HEINTZ, février 2002.

- 2002–12 *The Favorite–Longshot Bias in Sequential Parimutuel Betting with Non–Expected Utility Players.*
Frédéric KÖSSLER, Anthony ZIEGELMEYER, Marie–Hélène BROIHANNE, février 2002.
- 2002–13 *La sensibilité aux conditions initiales dans les processus individuels de primo–insertion professionnelle : critère et enjeux.*
Guy TCHIBOZO, février 2002.
- 2002–14 *Improving the Prevention of Environmental Risks with Convertible Bonds.*
André SCHMITT, Sandrine SPÆTER, mai 2002.
- 2002–15 *L'altruisme intergénérationnel comme fondement commun de la courbe environnementale à la Kuznets et du développement durable.*
Alban VERCHÈRE, mai 2002.
- 2002–16 *Aléa moral et politiques d'audit optimales dans le cadre de la pollution d'origine agricole de l'eau.*
Sandrine SPÆTER, Alban VERCHÈRE, juin 2002.
- 2002–17 *Parimutuel Betting under Asymmetric Information.*
Frédéric KÖSSLER, Anthony ZIEGELMEYER, juin 2002.
- 2002–18 *Pollution as a source of endogenous fluctuations and periodic welfare inequality in OLG economies.*
Thomas SEEGMULLER, Alban VERCHÈRE, juin 2002.
- 2002–19 *La demande de grosses coupures et l'économie souterraine.*
Gilbert KÖENIG, juillet 2002.
- 2002–20 *Efficiency of Nonpoint Source Pollution Instruments with Externality Among Polluters : An Experimental Study.*
François COCHARD, Marc WILLINGER, Anastasios XEPAPADEAS, juillet 2002.
- 2002–21 *Taille optimale dans l'industrie du séchage du bois et avantage compétitif du bois–énergie : une modélisation microéconomique.*
Alexandre SOKIC, octobre 2002.
- 2002–22 *Modelling Behavioral Heterogeneity.*
Gaël GIRAUD, Isabelle MARET, novembre 2002.
- 2002–23 *Le changement organisationnel en PME : quels acteurs pour quels apprentissages ?*
Blandine LANOUX, novembre 2002.
- 2002–24 *TECHNOLOGY POLICY AND COOPERATION : An analytical framework for a paradigmatic approach.*
Patrick LLERENA, Mireille MATT, novembre 2002.
- 2003–01 *Peut–on parler de délégation dans les PME camerounaises ?*
Raphaël NKAKLEU, mars 2003.
- 2003–02 *L'identité organisationnelle et création du capital social : la tontine d'entreprise comme facteur déclenchant dans le contexte africain.*
Raphaël NKAKLEU, avril 2003.
- 2003–03 *A semiparametric analysis of determinants of protected area.*
Phu NGUYEN VAN, avril 2003.

- 2003–04 *Strategic Market Games with a Finite Horizon and Incomplete Markets.*
Gaël GIRAUD et Sonia WEYERS, avril 2003.
- 2003–05 *Exact Homothetic or Cobb–Douglas Behavior Through Aggregation.*
Gaël GIRAUD et John K.–H. QUAH, juin 2003.
- 2003–06 *Relativité de la satisfaction dans la vie : une étude sur données de panel.*
Théophile AZOMAHOU, Phu NGUYEN VAN, Thi Kim Cuong PHAM, juin 2003.
- 2003–07 *A model of the anchoring effect in dichotomous choice valuation with follow–up.*
Sandra LECHNER, Anne ROZAN, François LAISNEY, juillet 2003.
- 2003–08 *Central Bank Independence, Speed of Disinflation and the Sacrifice Ratio.*
Giuseppe DIANA, Moïse SIDIROPOULOS, juillet 2003.
- 2003–09 *Patents versus ex–post rewards : a new look.*
Julien PÉNIN, juillet 2003.
- 2003–10 *Endogenous Spillovers under Cournot Rivalry and Co–opetitive Behaviors.*
Isabelle MARET, août 2003.
- 2003–11 *Les propriétés incitatives de l'effet Saint Matthieu dans la compétition académique.*
Nicolas CARAYOL, septembre 2003.
- 2003–12 *The 'probleme of problem choice' : A model of sequential knowledge production within scientific communities.*
Nicolas CARAYOL, Jean–Michel DALLE, septembre 2003.
- 2003–13 *Distribution Dynamics of CO₂ Emissions.*
Phu NGUYEN VAN, décembre 2003.
- 2004–01 *Utilité relative, politique publique et croissance économique.*
Thi Kim Cuong PHAM, janvier 2004.
- 2004–02 *Le management des grands projets de haute technologie vu au travers de la coordination des compétences.*
Christophe BELLEVAL, janvier 2004.
- 2004–03 *Pour une approche dialogique du rôle de l'entrepreneur/manager dans l'évolution des PME : l'ISO comme révélateur ...*
Frédéric CRÉPLET, Blandine LANOUX, février 2004.
- 2004–04 *Consistent Collusion–Proofness and Correlation in Exchange Economies.*
Gaël GIRAUD, Céline ROCHON, février 2004.
- 2004–05 *Generic Efficiency and Collusion–Proofness in Exchange Economies.*
Gaël GIRAUD, Céline ROCHON, février 2004.
- 2004–06 *Dualité cognitive et organisationnelle de la firme fondée sur les interactions entre les communautés épistémiques et les communautés de pratique..*
Frédéric CRÉPLET, Olivier DUPOUËT, Francis KERN, Francis MUNIER, février 2004.
- 2004–07 *Les Portails d'entreprise : une réponse aux dimensions de l'entreprise « processeur de connaissances ».*
Frédéric CRÉPLET, février 2004.

- 2004–08 *Cumulative Causation and Evolutionary Micro–Founded Technical Change : A Growth Model with Integrated Economies.*
Patrick LLERENA, André LORENTZ, février 2004.
- 2004–09 *Les CIFRE : un outil de médiation entre les laboratoires de recherche universitaire et les entreprises.*
Rachel LÉVY, avril 2004.
- 2004–10 *On Taxation Pass–Through for a Monopoly Firm.*
Rabah AMIR, Isabelle MARET, Michael TROGE, mai 2004.
- 2004–11 *Wealth distribution, endogenous fiscal policy and growth : status–seeking implications.*
Thi Kim Cuong PHAM, juin 2004.
- 2004–12 *Semiparametric Analysis of the Regional Convergence Process.*
Théophile AZOMAHOU, Jalal EL OUARTIGHI, Phu NGUYEN VAN, Thi Kim Cuong PHAM, Juillet 2004.
- 2004–13 *Les hypothèses de rationalité de l'économie évolutionniste.*
Morad DIANI, septembre 2004.
- 2004–14 *Insurance and Financial Hedging of Oil Pollution Risks.*
André SCHMITT, Sandrine SPAETER, septembre 2004.
- 2004–15 *Altruisme intergénérationnel, développement durable et équité intergénérationnelle en présence d'agents hétérogènes.*
Alban VERCHÈRE, octobre 2004.
- 2004–16 *Du paradoxe libéral–parétien à un concept de métaclassement des préférences.*
Herrade IGERSEIM, novembre 2004.
- 2004–17 *Why do Academic Scientists Engage in Interdisciplinary Research ?*
Nicolas CARAYOL, Thuc Uyen NGUYEN THI, décembre 2004.
- 2005–01 *Les collaborations Université Entreprises dans une perspective organisationnelle et cognitive.*
Frédéric CRÉPLET, Francis KERN, Véronique SCHAEFFER, janvier 2005.
- 2005–02 *The Exact Insensitivity of Market Budget Shares and the 'Balancing Effect'.*
Gaël GIRAUD, Isabelle MARET, janvier 2005.
- 2005–03 *Les modèles de type Mundell–Fleming revisités.*
Gilbert KOENIG, janvier 2005.
- 2005–04 *L'État et la cellule familiale sont-ils substituables dans la prise en charge du chômage en Europe ? Une comparaison basée sur le panel européen.*
Olivia ECKERT–JAFFE, Isabelle TERRAZ, mars 2005.
- 2005–05 *Environment in an Overlapping Generations Economy with Endogenous Labor Supply : a Dynamic Analysis.*
Thomas SEEGMULLER, Alban VERCHÈRE, mars 2005.
- 2005–06 *Is Monetary Union Necessarily Counterproductive ?*
Giuseppe DIANA, Blandine ZIMMER, mars 2005.
- 2005–07 *Factors Affecting University–Industry R&D Collaboration : The importance of screening and signalling.*
Roberto FONTANA, Aldo GEUNA, Mireille MATT, avril 2005.

- 2005–08 *Madison–Strasbourg, une analyse comparative de l’enseignement supérieur et de la recherche en France et aux États–Unis à travers l’exemple de deux campus.*
Laurent BUISSON, mai 2005.
- 2005–09 *Coordination des négociations salariales en UEM : un rôle majeur pour la BCE.*
Blandine ZIMMER, mai 2005.
- 2005–10 *Open knowledge disclosure, incomplete information and collective innovations.*
Julien PÉNIN, mai 2005.
- 2005–11 *Science–Technology–Industry Links and the ‘European Paradox’ : Some Notes on the Dynamics of Scientific and Technological Research in Europe.*
Giovanni DOSI, Patrick LLERENA, Mauro SYLOS LABINI, juillet 2005.
- 2005–12 *Hedging Strategies and the Financing of the 1992 International Oil Pollution Compensation Fund.*
André SCHMITT, Sandrine SPAETER, novembre 2005.
- 2005–13 *Faire émerger la coopération internationale : une approche expérimentale comparée du bilatéralisme et du multilatéralisme.*
Stéphane BERTRAND, Kene BOUN MY, Alban VERCHÈRE, novembre 2005.
- 2005–14 *Segregation in Networks.*
Giorgio FAGIOLO, Marco VALENTE, Nicolaas J. VRIEND, décembre 2005.
- 2006–01 *Demand and Technology Determinants of Structural Change and Tertiarisation : An Input–Output Structural Decomposition Analysis for four OECD Countries.*
Maria SAVONA, André LORENTZ, janvier 2006.
- 2006–02 *A strategic model of complex networks formation.*
Nicolas CARAYOL, Pascale ROUX, janvier 2006.
- 2006–03 *Coordination failures in network formation.*
Nicolas CARAYOL, Pascale ROUX, Murat YILDIZOGLU, janvier 2006.
- 2006–04 *Real Options Theory for Law Makers.*
Marie OBIDZINSKI, Bruno DEFFAINS, janvier 2006.
- 2006–05 *Ressources, compétences et stratégie de la firme : Une discussion de l’opposition entre la vision Porterienne et la vision fondée sur les compétences.*
Fernand AMESSE, Arman AVADIKYAN, Patrick COHENDET, janvier 2006.
- 2006–06 *Knowledge Integration and Network Formation.*
Müge OZMAN, janvier 2006.
- 2006–07 *Networks and Innovation : A Survey of Empirical Literature.*
Müge OZMAN, février 2006.
- 2006–08 *A.K. Sen et J.E. Roemer : une même approche de la responsabilité ?*
Herrade IGERSCHEIM, mars 2006.

La présente liste ne comprend que les Documents de Travail publiés à partir du 1^{er} janvier 2000. La liste complète peut être donnée sur demande.

This list contains the Working Paper written after January 2000, 1st. The complet list is available upon request.